

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019**

**REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE**

**MASTER PROFESSIONNALISANT**

**MENTION LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA)**

**Parcours : valorisation et commercialisation internationale des produits insulaires -  
anglais-espagnol ou anglais-italien**

**FACULTE DES LETTRES LANGUES ARTS**

**SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

## 1. INTRODUCTION :

Le règlement des études se compose de deux documents : un document transversal établi pour l'ensemble des formations de l'Université de Corse et un document propre à votre composante à savoir la Faculté des Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales (FLLASHS).

Ces documents de référence régissent et accompagnent votre année universitaire. Le document transversal comprend un descriptif de la réglementation, des informations et des dispositions pédagogiques d'ordre général. Le présent document regroupe les dispositions pédagogiques spécifiques.

Les deux documents sont accessibles sur l'ENT. Tout étudiant de l'Université de Corse est sensé les consulter.

## 2. LES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES

(Cf. Règlement des études transversal) :

**L'inscription administrative** est soumise pour tous les étudiants à une procédure de pré-inscription que l'étudiant doit effectuer sur le site internet de l'Université de Corse (eCandidat).

**Les inscriptions tardives seront autorisées du 24 septembre au 1er octobre 2018.**

**Lors de son inscription pédagogique** l'étudiant doit obligatoirement effectuer un choix au niveau des langues étrangères et des ACSEE pour pouvoir valider ces enseignements. Cette inscription est obligatoire pour pouvoir suivre et valider les enseignements. **L'étudiant doit procéder à son inscription pédagogique dès son inscription administrative et au plus tard le 28 septembre 2018 en renseignant une fiche de choix pédagogiques.**

**L'inscription en double cursus n'est pas autorisée pour les masters professionnalisants. En cas de double inscription en Licence/Master, le diplôme de Master sera considéré comme étant le diplôme principal.**

## 3. LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

**1) Le mode d'évaluation** : : l'article L613-1 du Code de l'Education précise : « les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. »

Le mode d'évaluation **CCI ou CC + ET** et la nature de l'examen terminal (écrit, oral), le cas échéant, sont fixés dans les grilles d'enseignements et insérés dans le règlement des études.

Pour les enseignements soumis à une mixité des deux modes, les coefficients appliqués aux notes à la FLLASHS sont : **2/3 contrôle continu et 1/3 examen terminal.**

**Si Contrôle Continu intégral, l'évaluation se fera sous la forme de la moyenne de l'ensemble des contrôles continus effectués dans chaque enseignement. Chaque enseignant décide librement de la forme que prendra le contrôle continu de son enseignement (écrit, oral, etc.) et de sa fréquence. Chaque épreuve du contrôle continu devra impérativement faire l'objet d'un émargement, en cas d'absence à un contrôle continu la note de 0 sera attribuée.**

**Les étudiants qui bénéficient d'un régime spécial d'études ou dispensés d'assiduité (cf. point 2) seront évalués lors de la session d'examens finale.**

**Attention :**

**La présence à l'ensemble des épreuves de contrôle des connaissances est obligatoire.**

**Toute absence à une épreuve doit être justifiée dans un délai de 7 jours après la fin des épreuves de la session concernée.**

**Cette justification est soumise à l'appréciation du responsable de l'enseignement concerné, du responsable pédagogique de la filière, du Doyen de la FLLASHS et remis à la scolarité pédagogique.**

**Aucune justification ne sera prise en compte après ce délai.**

**Au-delà de ce délai, tout étudiant n'ayant pas justifié son absence sera considéré comme défaillant (DEF) à la matière, au semestre et à l'année.**

**En outre, la circulaire n° 2018-079 du 26/06/2018 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale précise que** « En application des articles L. 612-1-1 (issu de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants) et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

De même, notamment dans le cadre d'un enseignement à distance, l'étudiant doit être régulièrement inscrit et assidu aux activités relevant de sa formation et rendre tous les devoirs prévus. »

## **2) Régime spécial d'études et dispense d'assiduité : (Cf. règlement des études transversal) :**

Certains étudiants qui peuvent justifier de leur impossibilité de suivre **tout ou partie** des cours peuvent bénéficier du **régime spécial d'études**. Ils sont de ce fait dispensés d'assiduité et sont évalués par des contrôles terminaux. L'étudiant doit effectuer une démarche préalable de déclaration de sa situation qui permettra à la composante pédagogique de décider de la légitimité de la demande. **La demande de dispense écrite doit être déposée au service de la scolarité, accompagnée des documents justificatifs avant le 19 octobre 2018.**

### **Les étudiants en situation de handicap :**

Les dispositions réglementaires permettant de bénéficier d'aménagements, notamment pour les examens, impliquent impérativement que les étudiants concernés prennent contact avec le pôle accueil et accompagnement.

**Les demandes doivent être effectuées au mois de juin pour les demandes de renouvellement, au début du mois de septembre pour les nouveaux étudiants et dès que possible pour une situation de handicap transitoire.**

## **3) Le calendrier et le déroulement des examens :**

L'emploi du temps des examens terminaux et toutes les notifications de résultats sont affichés sur l'ENT. Il est rappelé que cette modalité est la seule légalement valide.

Seuls les étudiants **reconnus** comme dispensés d'assiduité recevront, de la part du service de la scolarité, une convocation à domicile pour les examens terminaux.

**Les examens sont organisés par semestre :**

### **⇒ 1<sup>ER</sup> SEMESTRE :**

**La première session d'examen se déroulera du lundi 07 au vendredi 18 janvier 2019.**

**La seconde session** interviendra **lundi 24 au 28 juin 2019**. Les examens se feront sous forme orale ou sous une forme appropriée permettant une évaluation rapide.

**Les résultats seront communiqués aux étudiants après délibérations sur l'ENT.**

### **⇒ 2<sup>ème</sup> SEMESTRE :**

**La première session d'examen se déroulera du 20 mai au 29 mai 2019.**

**Les résultats seront sur l'ENT à l'issue des délibérations.**

**La seconde session** interviendra du **lundi 24 au 28 juin 2019**. Les examens se feront sous forme orale ou sous une forme appropriée à une évaluation rapide.

**Les soutenances du Master auront lieu du lundi 03 au 07 juin 2019.**

**Les notes attribuées au mémoire dans la session d'examen sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un rattrapage.**

#### 4) Le déroulement des épreuves :

Les épreuves écrites des examens terminaux rendues sur support papier sont anonymes.

Aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle d'examen avant que ne soit écoulé 1/3 du temps prévu pour cette épreuve. Aucun candidat retardataire ne sera autorisé à entrer dans la salle d'examen. Les candidats ne doivent pas en conserver à leur portée, ce qui constituerait une présomption de fraude. Il est demandé aux étudiants d'éteindre leurs téléphones et de déposer leurs affaires près du bureau de l'enseignant, de façon à ce qu'aucun soupçon ne vienne entacher le déroulement des épreuves.

Les documents ou matériels autorisés sont mentionnés sur les sujets (dictionnaires, dictionnaires bilingues, calculatrices, etc.). En l'absence d'indication, aucun matériel ou document ne sera autorisé.

**L'identité de chaque étudiant doit être contrôlée avant le début de chaque épreuve, la carte d'étudiant est donc OBLIGATOIRE ou la carte nationale d'identité avec l'attestation d'inscription à l'Université de Corse (téléchargeable sur l'ENT personnel).**

#### Participation aux surveillances :

**Il est rappelé que tous les enseignant(e)s en exercice sont tenu(e)s de participer à la surveillance des examens pendant toutes les sessions. Aucun(e) enseignant(e) ne peut être dispensé(e) de surveillance, sauf position statutaire de décharge, de congé ou déplacement dûment autorisé. Une fois le calendrier des surveillances établi, et en cas d'indisponibilité, il revient à l'enseignant(e) de se faire remplacer. Les enseignant(e)s de la discipline assurent prioritairement la surveillance des épreuves d'examens de leur discipline.**

L'étudiant qui remet un document écrit pour évaluation de ses connaissances (CCI ou CC+ET) doit obligatoirement vérifier qu'il ne comporte pas de passage plagié. Il doit également citer ses sources. L'étudiant est passible de sanction et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré (cf. règlement des études transversal).

#### 5) L'admission et la progression des études :

En cas d'**absence justifiée**, la note est égale à 0, et la mention saisie est ABJ (absence justifiée).

En cas d'absence non justifiée l'étudiant est considéré **défaillant sur la session, et la mention saisie est ABI (absence injustifiée)**. Cette notification entraîne la demande de remboursement de la bourse par les services du CROUS. Les étudiants, qui obtiennent la moyenne générale des unités d'enseignements de leur année d'inscription sont admis et autorisés de droit à s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année de master.

#### Capitalisation – Compensation : (Cf. Règlement des études transversal) :

L'année universitaire est organisée en semestres. Toute unité d'enseignement dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est acquise et capitalisée définitivement, entraînant l'acquisition des crédits européens correspondants. Les enseignements dans une unité d'enseignement (UE) se compensent entre eux, les UE se compensent entre elles et les semestres se compensent entre eux. **En cas d'échec, dans les Unités d'Enseignement non acquises, l'étudiant doit obligatoirement représenter toutes les matières dont les notes sont inférieures à 10/20.**

Les enseignements suivants ne peuvent faire l'objet d'aucun rattrapage :

- L'accompagnement de recherche de stage
- Le suivi du projet de l'étudiant
- Le mémoire de stage

## 4. VALIDITE DES DECISIONS DU JURY

(Cf. règlement des études transversal).

## 5. MOBILITE DES ETUDIANTS :

Les étudiants inscrits à la Fllashs peuvent s'ils le souhaitent effectuer un séjour d'études d'un semestre ou une année dans une université étrangère située dans l'Espace Economique Européen et partenaire de l'UCPP. L'étudiant se doit de prendre contact avec le Service des Relations Internationales dès la rentrée afin de connaître l'ensemble des démarches à effectuer en se rendant à la page suivante : [https://studia.universita.corsica/article.php?id\\_art=668&id\\_rub=152](https://studia.universita.corsica/article.php?id_art=668&id_rub=152)

**Assistanat linguistique CIEP : (Cf. Service des Relations Internationales) :**

Ce programme offre à l'étudiant la possibilité de passer de 7 à 12 mois (selon le pays) dans un pays d'accueil à l'international en tant qu'assistant d'un enseignant ou chef de département de français d'un établissement scolaire, d'enseignement secondaire ou supérieur. La langue d'enseignement de l'assistant est le français. Programme ouvert aux étudiants de toutes les filières, se destinant plus tard à une carrière dans l'enseignement. Les étudiants de M1 désireux de partir à l'étranger en tant qu'assistant durant l'année universitaire doivent soumettre à leur directeur de recherche un dossier de 10 pages. Les étudiants de M2, désireux de partir à l'étranger, en tant qu'assistant, durant l'année universitaire doivent valider le mémoire.

## 6. LES EVALUATIONS DES STAGES :

### 1) Le compte rendu de stage en master 1<sup>ère</sup> année :

Le compte rendu de stage correspond à un document de 40 pages minimum, non compris la bibliographie, les documents et les annexes. L'objectif du mémoire de stage est d'amener l'étudiant à acquérir à la fois des compétences en matière de recherche et des compétences professionnelles. L'évaluation est prévue pendant la session d'examens du second semestre et ne peut faire l'objet d'un rattrapage. Deux exemplaires du document, un sur support papier et un en version numérique, devront être remis au tuteur pédagogique au moins 15 jours avant la soutenance. Lors de la soutenance, le jury sera obligatoirement composé du directeur de mémoire assisté d'un enseignant compétent dans le domaine de recherche considéré. Sa composition est arrêtée au plus tard un mois avant le déroulement de la soutenance.

**Tout travail plagié (tout ou partie) sera noté 0 par le jury qui pourra entamer une procédure de passage devant le Conseil de discipline de l'Université.**

### 2) **Suivi et encadrement du mémoire de stage :**

L'étudiant se doit de compte à son directeur de mémoire de stage, une fois par mois, de l'avancée de ses travaux.

### 3) **Calendrier des stages :**

MASTER 1 <sup>ère</sup> ANNEE				
	SEMESTRE	DUREE	PERIODE	EVALUATION
LEA	2	8 semaines	Du 25 mars au 17 mai 2019	Mémoire de stage (40 pages) Soutenance

#### **4) La convention de stage**

**La responsabilité civile est obligatoire** pour tout étudiant qui effectue un stage en entreprise.

**Un mois avant son départ en stage, l'étudiant doit être en règle.**

Les formulaires sont à retirer sur le site Internet de l'Université de Corse, dès le mois d'octobre de l'année universitaire en cours.

La convention de stage (3 exemplaires) dûment remplie et signée doit être parvenue à la scolarité **au moins un mois avant le début du stage.**

**Tout étudiant qui n'aura pas accompli ces formalités, ne sera pas autorisé à suivre son stage et ne pourra le valider.**

**5) Rapport de stage : Le rapport devra être rédigé en langue étrangère. IL fera l'objet d'une soutenance sur la base d'un POWERPOINT par un exposé en langue étrangère de 20 minutes. LE jury sera composé d'au moins 2 enseignants de la filière et du tuteur pédagogique. (ou directeur de stage).**

**6) Normes de présentation du mémoire : (Les étudiants doivent se conformer scrupuleusement aux consignes exposées ci-après).**

#### Mise en page :

Le format est le modèle A4 (210mm x 297mm).

La page de couverture devra faire apparaître dans l'ordre ci-dessous les éléments suivants :

- Le nom de l'Université de Corse – Pascal Paoli ;
- Le prénom (en minuscules) et le nom patronymique (en majuscules) du candidat ;
- Le titre du mémoire (+ logo ou illustration) ;
- L'intitulé du Master ;
- Le prénom, le nom et la qualité du directeur de recherche ;
- L'année de rédaction.

La couverture est suivie d'une page blanche, puis de la page de « faux-titre » (réduit au titre du mémoire) et de la page de titre (identique à la couverture).

La page de titre peut être suivie de remerciements, ou immédiatement de l'introduction.

Il faut prévoir des marges suffisantes afin de permettre la reliure et une reprographie optimale.

**Haut/Bas de page** : 2,5 cm ;

**Gauche** : 3,5cm ;

**Droite** : 2,5 cm.

Le texte principal dans une seule police doit être rédigé en corps de caractère 12 et interligne 1,5 en mode justifié.

## 7. GRILLE D'ENSEIGNEMENTS MASTER LEA 2018/2019

SEMESTRE 1					
ANNEES	N° UE	INTITULE UE	ENSEIGNEMENTS	Evaluation CCI ou CC+ET	Modalités d'examens
	1	TC au 2 parcours + MASTER LCC Coef 2 ECTS 6	Le contexte politique, économique et culturel corse	CC+ET	oral 20 mn
			Méthodologie de la recherche	CC+ET	ECRIT 2H
			Techniques de recherches documentaires	CCI	
			Les processus de patrimonialisation	CC+ET	ECRIT
	2	ANGLAIS Coef 2 ECTS 6	L'évolution des marchés dans les pays anglosaxons	CC+ET	ECRIT
			Le monde de l'entreprise	CC+ET	ORAL
			Traduction	CC+ET	ECRIT 1H30
			Communication en contexte professionnel	CC+ET	
	3	ESPAGNOL Coef 2 ECTS 6	Le monde hispanophone : marchés et spécificités	CCI	
			Les grandes entreprises	CC+ET	ECRIT
			Traduction	CC+ET	ECRIT
			Communication en contexte professionnel	CCI	
	3	ou ITALIEN Coef 2 ECTS 6	L'Italie : marchés et spécificités	CC+ET	ECRIT
			Les grandes entreprises du Made in Italy	CC+ET	ECRIT
			Traduction	CC+ET	ECRIT
			Communication en contexte professionnel	CC+ET	ECRIT/ORAL
	4	PRO Coef 2 ECTS 6	Communication et marketing	CC+ET	
			Techniques de montage financier de projets	CC+ET	
			Management de projet	CC+ET	ORAL
			Outils informatique et projet	CCI	PRATIQUE
			Les outils juridiques au service du projet	CC+ET	
			Projet : préparation	CCI	
	5	Outils et méthodologie Coef 1 ECTS 6	LV3 - au choix 1/2		
Espagnol (pour parcours Ang-ita)			CC+ET	ECRIT/ORAL	
Italien (pour parcours Ang-esp)			CCI		
Corse			CC+ET		
Suivi du projet			CCI		
Accompagnement de recherche de stage			CCI		

SEMESTRE 2				
N° UE	INTITULE UE	ENSEIGNEMENTS	Evaluation CCI ou CC+ET	Modalités d'examens
6	ANGLAIS Coef 3 ECTS 7	Echanges et commerce dans les territoires anglophones	CC+ET	ECRIT
		Langue spécialisée : l'anglais et les relations internationales	CC+ET	ECRIT 1H30
		Pratique de la traduction (droit, marketing, commerce, tourisme)	CC+ET	ECRIT 2H
7	ESPAGNOL Coef 3 ECTS 7	De l'Espagne à l'Amérique latine : nouveaux échanges commerciaux, démographiques et culturels	CCI	
		Langue spécialisée : l'espagnol et les relations internationales	CC+ET	ECRIT 2H
		Pratique de la traduction (droit, marketing, commerce, tourisme)	CC+ET	ECRIT 2H
7	ou ITALIEN Coef 3 ECTS 7	L'Italie dans son contexte international (euroméditerranéen)	CC+ET	ECRIT
		Langue spécialisée : l'italien et les relations internationales	CC+ET	ECRIT
		Pratique de la traduction (droit, marketing, commerce, tourisme)	CC+ET	ECRIT
8	PRO Coef 2 ECTS 10	Communication et marketing	CC+ET	ECRIT /ORAL
		Outils numériques et projet	CCI	PRATIQUE
		Projet : gestion et suivi	CCI	
		Projet : réalisation	CC+ET	ORAL
		Stage obligatoire 2 mois	CF DISPOSITIONS GENERALES	
9	Outils et méthodologie Coef 1 ECTS 6	LV3 - au choix 1/2		
		Espagnol (pour parcours Ang-ita)	CCI	
		Italien (pour parcours Ang-esp)	CCI	
		Corse	CC+ET	
		Entreprendre/Réussir en Corse : interventions de professionnels - conférences pro.	CC	COMPTE RENDU
		PEC : guide de l'entretien	CC+ET	ECRIT/ORAL